Image



Résumé

Dès le 1er septembre 2022, les élèves, du CP au CM2, ont la possibilité de faire leurs devoirs sous la surveillance d’enseignants ou de personnels encadrant, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h45.

Ce service permet à chaque enfant de revoir les matières enseignées et de se préparer pour le lendemain.

Document(s)

Règlement vie scolaire

PDF

- Facebook share
-